

RAPPORT DE TRANSPARENCE 2021

EXERCICE CLOS AU 31 AOÛT 2021

PUBLIÉ SUR LE SITE
www.caderas-martin.com

En application de l'article R. 823-21 du code de commerce

SOMMAIRE

01.

Présentation du cabinet

- LE CABINET EN FRANCE 03
- LE CABINET À L'INTERNATIONAL 05

02.

Gestion des risques du cabinet

- INDÉPENDANCE 07
- CONTRÔLE QUALITÉ 08
- TRACFIN 08

03.

Clients

- CHIFFRE D'AFFAIRES 09

04.

Ressources Humaines

- EFFECTIFS DU CABINET 10
- EFFECTIFS CAC 11
- POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION
DES ASSOCIÉS 11
- FORMATION CONTINUE 11

Conformément à l'article R. 823-21 du code de commerce, les commissaires aux comptes désignés auprès de personnes ou d'entités faisant un appel public à l'épargne ou auprès d'établissements de crédit doivent publier sur leur site internet, dans les trois mois de la clôture de l'exercice, un rapport de transparence.

01. Présentation du cabinet

→ LE CABINET EN FRANCE

1 • Description des entités

CM Associés est une société par actions simplifiée au capital de 496.130 € dont le capital est détenu par des associés actifs, personnes physiques essentiellement experts-comptables et/ou commissaires aux comptes.

Caderas Martin est la principale structure d'exercice du groupe CM Associés dont elle est filiale à plus de 99 %.

Caderas Martin est une société anonyme à conseil d'administration au capital de 364.090 €.

Caderas Martin exerce deux métiers principaux :

- l'**audit** dont le commissariat aux comptes de tous types d'entités,
- l'**expertise comptable et le conseil.**

Par ailleurs Caderas Martin ainsi que sa maison mère, CM Associés, détiennent deux filiales :

- **CMLG** et **CM R** qui exercent une activité d'expertise comptable.

CM ASSOCIÉS

CADERAS MARTIN

CMLG

CM R

2 • Focus sur la gouvernance du cabinet

La direction générale du cabinet est assurée par le président du conseil d'administration. Le conseil d'administration a également nommé un directeur général délégué disposant des mêmes pouvoirs que le président.

Le président assure la direction générale avec le directeur général délégué et préside un comité de direction de trois membres* se réunissant au moins une fois par mois.

Des réunions d'associés se tiennent régulièrement afin d'assurer la cohésion et de mettre en pratique les décisions prises.

Au 31 août 2021, la gouvernance de CM Associés est assurée par les instances suivantes :

COMITÉ DE DIRECTION

Antoine Gaubert
Président directeur général

Laurent Dantan
Directeur général délégué

Jean-Lin Lefebvre *
Administrateur

Ses membres se réunissent une fois par mois et dirigent l'entreprise.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Antoine Gaubert
Président directeur général

Jean-Lin Lefebvre *
Administrateur

Laurent Dantan
Directeur général délégué

Jean-François Romain
Administrateur

Pierre-Olivier Cointe
Administrateur

Fabrice Vidal
Administrateur

Marie-Hélène Volpe
Administratrice

Ses membres se réunissent une fois par mois et assument la surveillance.

Ils définissent ensemble le projet stratégique d'entreprise.

ASSOCIÉS

Antoine Gaubert
Président directeur général

Matthieu Lejards
Associé

Laurent Dantan
Directeur général délégué

Laurent Locarini
Associé

Alberto Abrantes
Associé

François Martin
Associé et Président d'honneur

Pablo Balboa
Associé

Patrick Milon
Associé

Pascal Bonnot
Associé

Philippe Richeux
Associé et Président d'honneur

Daniel Butelot
Associé et Président d'honneur

Jean-François Romain
Administrateur

Olivier Chopin
Associé

Fabrice Vidal
Administrateur

Pierre-Olivier Cointe
Administrateur

Marie-Hélène Volpe
Administratrice

Jean-Lin Lefebvre *
Administrateur

Les associés portent le projet d'entreprise et le déclinent de façon opérationnelle.

Chaque associé, outre la gestion des dossiers client qui lui sont confiés, a en charge des missions liées au fonctionnement et à l'organisation du cabinet.

* Jusqu'au 30 septembre 2021

→ LE CABINET À L'INTERNATIONAL

Caderas Martin accompagne les structures françaises d'entités étrangères.

NOS MISSIONS D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL

- **Faciliter** l'implantation de sociétés étrangères en France (bureaux de liaison, succursales, filiales...) et créer la structure juridique adaptée
- **Assister** l'entreprise pour qu'elle soit en conformité avec les obligations du pays d'accueil et celles de son groupe (conseils et assistance administrative, comptable, sociale, fiscale et juridique...)
- **Accompagner** les entreprises dans le cadre de leur développement en France mais également à l'étranger,
- **Préparer** les reportings « groupe » en normes françaises, IFRS, japonaises, US ou UK GAAP
- **Interfacier** les comptes statutaires français avec ceux de la société mère,
- **Apporter** des conseils variés dans le cadre de l'évolution de l'entité française,

NOS MISSIONS D'AUDIT

- **Assurer** le commissariat aux comptes de nombreuses filiales françaises de groupes étrangers. Ces travaux sont réalisés dans le respect des normes internationales d'audit et nous accompagnons les auditeurs des maisons mère de groupes dans le cadre d'instructions d'audit.

Caderas Martin accompagne également les projets d'investissement de groupes étrangers dans le cadre d'audits contractuels d'acquisition de sociétés françaises.

Caderas Martin met à la disposition de ses clients un réseau de compétences représenté par des partenaires historiques du cabinet.



En savoir plus sur AGN...

AGN est une association mondiale d'entreprises de comptabilité et de conseil distinctes et indépendantes. Ses membres fournissent des services de certification, de comptabilité, de fiscalité et de conseil dans le monde entier. Au 1^{er} janvier 2019, AGN International compte près de 200 sociétés membres dans plus de 80 pays. Les sociétés membres collaborent pour répondre aux besoins des clients et améliorer le service à la clientèle en partageant leur expérience, leurs connaissances et leur compréhension des marchés respectifs, ainsi que les besoins des clients ayant des exigences transfrontalières.

A noter : AGN International Ltd (et ses affiliés, ensemble « **AGN** ») est une association technique internationale de cabinets d'expertise comptable, d'audit et de conseil. AGN ne fournit pas de services aux clients de ses membres, ceux-ci étant fournis uniquement par ses membres. AGN et ses membres n'ont pas de partenariat, ne sont pas agents, n'ont pas d'obligations réciproques et n'ont aucune responsabilité pour les services, actions ou inactions de l'un ou l'autre.

Plus d'infos sur le site www.agn.org

Aux Etats-Unis, Caderas Martin est enregistré auprès du PCAOB.

PCAOB

Public Company Accounting Oversight Board

Le PCAOB est une société à but non lucratif créée par le Congrès américain pour superviser les audits de sociétés ouvertes afin de protéger les investisseurs et l'intérêt public en promouvant des rapports d'audit informatifs, précis et indépendants. Le PCAOB supervise également les audits des courtiers, y compris les rapports de conformité déposés conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières, afin de promouvoir la protection des investisseurs.

Le cabinet Caderas Martin, c'est aussi :

Un réseau international de correspondants locaux grâce à AGN

Le Japan Desk

Le Nordik Desk

Un bureau de liaison à Tokyo

Au niveau local, Caderas Martin a développé des services sur-mesure dédiés aux filiales de sociétés étrangères et à ses représentants légaux.

Au sein du Japan Desk, des intervenants bilingues de langue native étrangère facilitent la communication avec nos clients internationaux.

En France, Caderas Martin est membre de plusieurs organisations internationales.



02. Gestion des risques du cabinet

→ INDÉPENDANCE

Les missions réalisées par le cabinet obéissent à des procédures de mise en œuvre recensées au sein d'un guide interne d'exercice professionnel qui couvre à la fois l'organisation interne, la structure des dossiers et les règles d'acceptation et de conduite des missions.

1 • Procédures d'indépendance

Chaque mandat fait l'objet d'un examen de vérification de l'indépendance du cabinet, préalablement à son acceptation et en vue de son maintien annuellement.

Les règles d'indépendance sont portées à la connaissance de l'ensemble du cabinet périodiquement avec la liste des mandats du cabinet et chaque personne signe annuellement une déclaration d'indépendance. En matière de mandats EIP (Entités d'Intérêt Public), un suivi particulier est assuré.

Les prestations non audit font l'objet d'un examen préalable et d'un avis interne par un associé pour conformité aux textes.

2 • Déclaration

Une rotation des signataires est organisée dans le cadre des mandats EIP.

02.

→ CONTRÔLE QUALITÉ

1 • Description du système interne de contrôle qualité

Les missions de commissariat aux comptes sont menées dans le respect des normes et des bonnes pratiques professionnelles. Elles font l'objet d'un dossier informatisé Révisaudit assurant l'encadrement de leur conduite et leur documentation de façon adaptée. Un manuel de procédure est à disposition des intervenants. En particulier, des procédures de sélection des équipes, de préparation des missions, de délégation et de revue des travaux par des responsables compétents et de niveau hiérarchique élevé sont en place au sein du cabinet.

La composition des équipes fait l'objet d'une attention particulière ; elle fait l'objet d'échanges entre les associés responsables et l'associé en charge des plannings sous le contrôle et l'arbitrage éventuel du comité de direction.

Les équipes disposent d'outils communs dans une base de données pour les documents de support des missions et les rapports ainsi que de l'accès à une documentation technique en ligne et sur les ordinateurs portables.

Une revue indépendante est assurée sur les mandats EIP.

L'ensemble des mandats est soumis à une procédure de contrôle de qualité a posteriori effectuée annuellement par une équipe de contrôleurs sous la direction d'un associé et qui s'opère par sélection d'un échantillon de dossiers.

2. Déclaration sur le contrôle qualité

Annuellement, l'associé responsable de la qualité, rend compte du respect des procédures dans un rapport annuel. Ce rapport comprend des propositions d'actions correctives et préventives qui sont soumises au comité de direction.

3. Date du dernier contrôle qualité externe

En plus des contrôles qualité internes, nous sommes, conformément à la réglementation applicable en France, soumis à des contrôles qualité de la part de nos autorités de tutelle. Un contrôle du H3C s'est déroulé au cours du 1^{er} trimestre 2018.

→ TRACFIN

Un associé du cabinet a été nommé référent TRACFIN.

03. Clients

→ CHIFFRE D'AFFAIRES

Au 31 août 2021 le chiffre d'affaires total du groupe Caderas Martin est de 15.170 K€ (HT).

Le montant global des seuls honoraires clients du périmètre du groupe élargi aux activités individuelles est d'environ 15.480 K€ (HT).

L'audit représente globalement environ 3.700 K€ (HT) dont environ 2.680 K€ (HT) au titre du contrôle des comptes.

Les prestations non liées à des missions de contrôle des comptes ne représentent pas un pourcentage significatif des honoraires de contrôle légal.

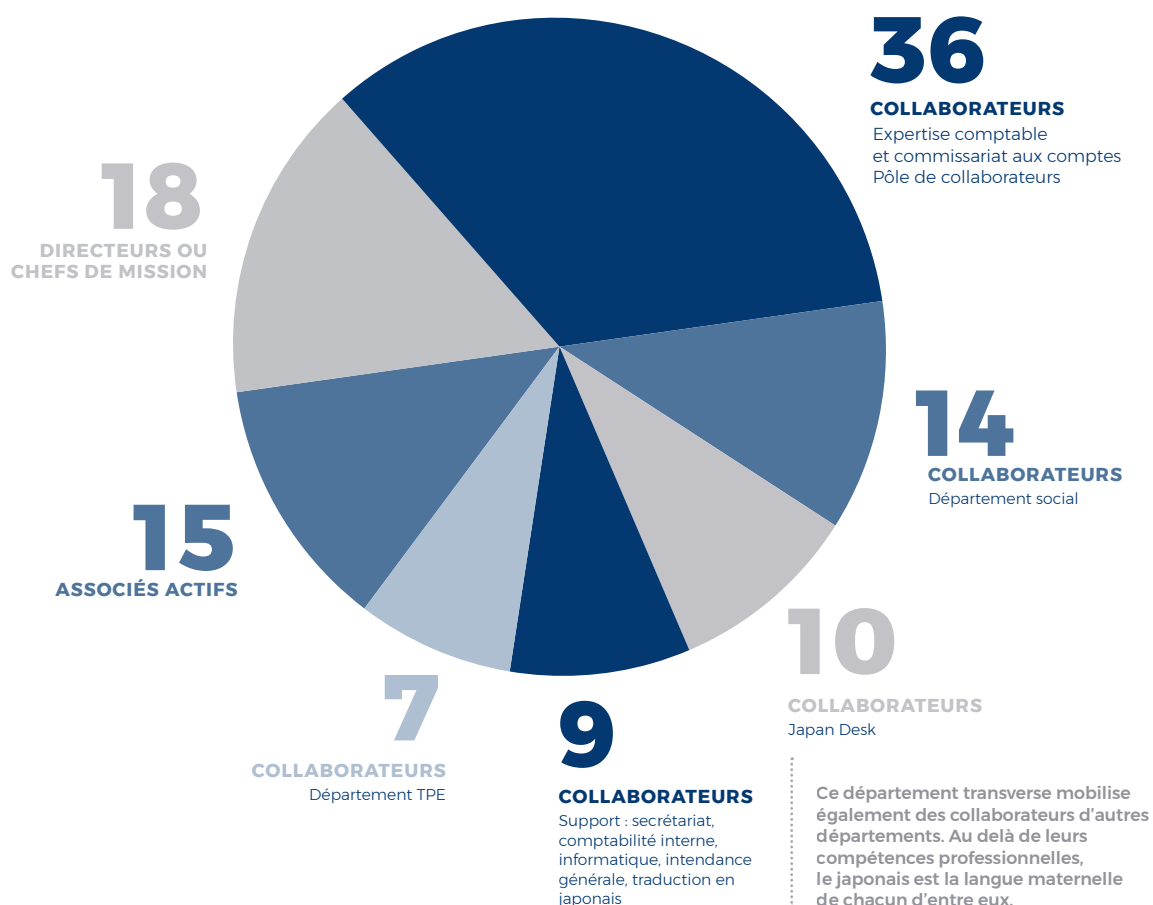


04. Ressources humaines

→ EFFECTIFS DU GROUPE CADERAS MARTIN

L'effectif global du cabinet, a été de 109 personnes (équivalent temps plein) en 2020-2021.

Il se décompose en 15 associés actifs et 18 directeurs ou chefs de mission, dont 19 diplômés experts-comptables et/ou commissaires aux comptes, 67 collaborateurs et 9 personnes en fonction support ou administrative.



04.

→ EFFECTIFS CAC

Le groupe Caderas Martin n'est pas structuré par département (hors Social et TPE). De ce fait, il n'existe pas d'équipe strictement dédiée au commissariat aux comptes. Compte tenu de cette particularité, les collaborateurs sont formés aux deux métiers principaux de façon à respecter les règles professionnelles et garantir la qualité des missions. On peut estimer sur l'exercice à environ 15 personnes dont 4 associés en équivalent temps plein les moyens mis en œuvre pour le commissariat aux comptes.

→ POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ASSOCIÉS

Les associés sont rémunérés sur la base de leurs compétences et de leur expertise, en fonction des résultats du cabinet. Il n'existe aucune rémunération directement ou indirectement liée au volume géré, au chiffre d'affaires ou à la marge d'exploitation réalisée par chaque associé.

→ FORMATION CONTINUE

La formation continue fait l'objet d'un plan annuel prenant en compte les orientations stratégiques du cabinet et les besoins recensés notamment lors des entretiens annuels avec les collaborateurs. Les actions de formation réalisées font l'objet d'une fiche de suivi individuelle.

Les formations théoriques sont complétées par un suivi rapproché et fonction des niveaux lors de la mise en œuvre des missions.



Fait à Paris,
le 12 octobre 2021

Antoine GAUBERT
Président directeur général